



Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines
Service Juridique Ressources Humaines

Décision n°2023-654

Objet : décision d'estimer en justice dans le cadre d'un contentieux RH

Réf. : 5.8

Décision

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.2.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de défendre Nantes Métropole dans toutes les actions en justice engagées contre elle,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la requête n°2207749 déposée par la société THELEM ASSURANCES devant le tribunal administratif de Nantes le 15 juin 2022, tendant à l'annulation d'un avis des sommes à payer en date du 16 avril 2022 d'un montant de 177 728,64€, relatif au remboursement des frais engagés par Nantes Métropole suite à un accident de trajet dont a été victime un agent de la collectivité qui impliquait le véhicule d'un tiers conducteur assuré auprès de la société THELEM ASSURANCES,

Décide

Article 1. De défendre les intérêts de Nantes Métropole devant le tribunal administratif de Nantes dans l'affaire susvisée.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230719-2023_654DEC-AU 1
Date de télétransmission : 20/07/2023
Date de réception préfecture : 20/07/2023

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et Monsieur le Receveur général de Nantes Municipale de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **19 JUIL. 2023**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

20 JUIL. 2023